

L'hon. M. Fulton: Je vous remercie. Si j'ai donné cette impression, je suis heureux d'avoir l'occasion de la rectifier. Non; ce que je voulais dire, c'est que dans le cas où un entrepreneur a un contrat à l'égard de la construction d'un édifice, dès qu'il atteint un certain stade, que les murs sont levés et que le toit est construit, nous y faisons entrer les détenus pour accomplir à l'intérieur de l'édifice d'autres travaux qui ne sont pas prévus au contrat.

L'hon. M. Pickersgill: Je peux comprendre cela, mais il me semble que cela détruit complètement l'argument du ministre pour ce qui est des grands édifices qui sont construits en vertu de contrats. Le problème qui se pose est exactement le même que dans le cas des affaires indiennes. Il y a le problème des petits édifices, de nouveaux édifices qui sont construits en majeure partie par les Indiens, sous la direction du surintendant des Indiens et il y a les travaux d'entretien, et ainsi de suite, qu'il serait ridicule de demander au ministère des Travaux publics d'exécuter.

Dans ce cas, il s'agit surtout d'écoles. Il est vrai qu'il y a un programme de construction de pensionnats qui a été exécuté pendant plusieurs années par la Direction des affaires indiennes et qui,—je pense en avoir convenu avec M. Winters,—était une erreur. Aussi rapidement que le ministère des Travaux publics pouvait les exécuter,—c'était à une époque de plein emploi, et cela, évidemment, ne permettait pas de les exécuter aussi rapidement qu'on le pourrait aujourd'hui,—ce ministère se chargeait de ces grandes entreprises.

Lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre, je pense que le ministre des Travaux publics a dit que tout le travail devrait être accompli par le ministère des Travaux publics. Je pense qu'avec le temps nous pourrions facilement confirmer cela; mais nous ne soutiendrions pas une chose si futile. Nous sommes d'avis que le ministre a un bon argument en ce qui concerne les petits édifices tels que les porcheries et autres choses du genre, et quand il s'agit d'un énorme contrat d'un ou deux millions de dollars, il semble ridicule que le gouvernement emploie deux personnels d'architectes et d'ingénieurs dans deux ministères différents. De fait, nous en avons maintenant plus que cela.

M. Howard: J'aimerais formuler une ou deux observations. A l'égard du problème qui a été soulevé concernant le maintien d'un personnel d'architectes et de dessinateurs, je n'ai pas d'opinion particulière. Même si la construction de pénitenciers nécessite un certain genre d'architecture et des bâtiments d'un genre différent de celui des édifices

[L'hon. M. Pickersgill.]

publics, des quais ou d'autres ouvrages de cette nature, il semble cependant qu'elle entraîne des frais inutiles, parce que l'organisme du ministère de la Justice qui s'occupe de la construction des pénitenciers et des autres bâtiments qui s'y rattachent fait double emploi avec d'autres services. Il faudrait transférer cette fonction au ministère des Travaux publics si cela permet de faire des économies. J'ignore cependant ce qui en est.

Je veux formuler quelques observations sur le fait que les détenus travaillent à la construction des institutions pénales ainsi qu'aux travaux d'entretien et de réparation. J'espère avoir mal saisi le sens des paroles de l'honorable député d'Essex-Est, lorsqu'il a dit que le travail des détenus devait se limiter à la fabrication de bancs, de porcheries et d'autres ouvrages du genre. Je ne pense pas, mais on rectifiera si je fais erreur, qu'il y ait lieu de restreindre le travail des détenus aux tâches serviles ou aux petits travaux secondaires que peut exiger l'entretien des pénitenciers, ni non plus à des tâches comme celle de coudre les sacs du courrier pour le ministère des Postes, ni à de vulgaires emplois de cette nature.

Je crois que nous devrions nous efforcer de plus en plus de faire en sorte que les détenus aient toutes les occasions possibles de participer à la construction de grands et de petits immeubles et à tous les autres travaux dans l'institution pénale. Il faut permettre aux détenus de prendre part à la construction de ces immeubles, ne serait-ce que pour leur fournir l'occasion de se familiariser avec les procédés de construction à mesure qu'ils se transforment. De cette façon, lorsqu'ils sont libérés, ils peuvent s'adapter plus facilement à notre économie et jouer un rôle utile dans la société en travaillant à l'industrie de la construction ou en s'adonnant à quelque autre métier qu'ils apprennent pendant leur séjour à l'institution. Certes, des travaux de ce genre pourraient aider beaucoup à réhabiliter et à réformer les détenus en prévision de leur libération, de sorte qu'ils risqueraient moins de retourner au pénitencier que par le passé.

J'appuie entièrement cette idée. Nous devrions faire tout en notre pouvoir pour que les détenus dans les institutions pénales soient affectés à la construction de nouveaux pénitenciers, avec tous les travaux que cela comporte. J'irais même jusqu'à dire que des travaux de ce genre ne devraient pas se limiter exclusivement aux pénitenciers mêmes. Cette idée n'est peut-être pas réalisable pour des raisons de sécurité, dans le cas des détenus condamnés à l'emprisonnement à vie et ainsi de suite. Mais les institutions pénitentiaires offrant un vaste domaine où